

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA LOIRE

mgen[★]

42

SEPTEMBRE 2018 / N° 42



VOTRE "MUTUELLE"
EST-ELLE

VRAIMENT
UNE MUTUELLE?

Vérifiez sur unevraiemutuelle.fr

P.5

.....

GRUPE
vyv

4 INFOS PRATIQUES
Ma situation change...

9 PRÉVENTION
Formations et actions
de prévention

12 CONFÉRENCE SANTÉ
Alimentation, santé
et plaisirs



Les présidents MGEN Rhône-Alpes, de gauche à droite :
 • Yves Garnier (Loire) • Jean-Christophe Baudin (Administrateur national chargé de la région Rhône-Alpes) • Jean-Marie Bouget (Isère) • Jean-Claude Peron (Ain) • Frédéric Verges (Drôme) • Christiane Szczepanik (Rhône) • Daniel Reynier (Savoie) • Alain Bats (Haute-Savoie)

Redynamiser nos valeurs mutualistes dans un monde en mouvement accéléré.

Comme toute organisation humaine, notre mutuelle suit un cycle temporel. En 1947, autour des valeurs de **solidarité**, s'est créée une **communauté** au sein du corps enseignant.

Cette société de personnes s'agrandissant, elle a défini un **programme**, afin que chaque mutualiste, où qu'il soit, bénéficie des mêmes droits et des mêmes prestations.

Soixante-dix ans plus tard, le choix était :

- Soit de s'enfermer dans une routine **administrative** en s'éloignant de la réalité du monde
- Soit de redynamiser ses valeurs d'origine pour recommencer un cycle au plus près des adhérents.

C'est ce second choix qu'a fait MGEN.

Alors que le monde accélère autour d'elle, notre mutuelle défend ses valeurs et s'organise pour les faire vivre ! Dans une société où l'**accélérité**¹ nous donne le vertige, MGEN va de l'avant, en étant volontaire et force de proposition.

Toutefois, cette volonté d'être un acteur majeur, présent et reconnu, peut donner le tournis aux adhérents que nous sommes. D'une société de personnes, axée sur la santé et la prévoyance, MGEN agrandit son champ de recrutement, ses missions, et envisage aujourd'hui ces dernières dans un parcours global de santé de ses adhérents.

De quoi dérouter !

L'Assemblée Générale 2018 en a été le fidèle écho. Les interventions de vos représentants ont fait remonter vos questionnements et vos interrogations². Le bureau national et les administrateurs vont en tenir compte dans la mise en œuvre du projet stratégique MGEN !

Le *Valeurs Mutualistes* de septembre nous donnera toutes les précisions sur les améliorations apportées aux prestations et sur l'évolution correspondante des cotisations.

MGEN se tourne résolument vers demain, sans trahir ses valeurs d'origine. Mutuellement vôtres,

Les présidents MGEN de Rhône-Alpes

1) Voir *Valeurs mutualistes* de juin 2018, page 16.
 2) Voir les témoignages d'élus Rhône-Alpes, page 7.

Éditorial.....	2
Vie politique, vie de la section.....	3
• MGEN, un modèle de gouvernance	
Infos pratiques.....	4
• Ma situation change...	
Pages régionales.....	5-8
• Votre mutuelle est-elle une vraie mutuelle ?	
• Mon ESS à l'école	
• Assemblée générale MGEN 2018	
• Territoire et environnement	
Prévention.....	9
• Formations prévention Réseaux Pas	
Partenariats - Sport santé.....	10
• FITDays MGEN	
• Cross des écoles	
Mutualité.....	11
• MFP	
• Mutualité Française Loire Haute-Loire SSAM	
Actualités.....	12
• Conférence santé : Alimentation, santé et plaisirs	

Tableau de fréquentation de l'accueil

Pics d'affluence (Nombre de visites)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
9h/10h						40
10h/11h						85
11h/12h						90
12h/13h						31
13h/14h						29
14h/15h						104
15h/16h						132
16h/17h						100
17h/18h						17
TOTAL	115	120	162	99	132	628

■ Fréquentation faible ■ Fréquentation moyenne ■ Fréquentation forte

PRÉFÉREZ LES CRÉNEAUX HORAIRES OÙ LA FRÉQUENTATION EST LA PLUS FAIBLE !

QUALITÉ DE SERVICE MGEN



BULLETIN DE LA SECTION DE LA LOIRE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MGEN section de la Loire - 67 rue Jean Parot
 42031 Saint-Etienne Cedex 2
 Tél. : **3676** • Fax : 04 77 41 30 10

Internet : <http://www.mgen.fr>

Accès par code disponible sur le site internet.

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf le mardi de 10h à 17h.

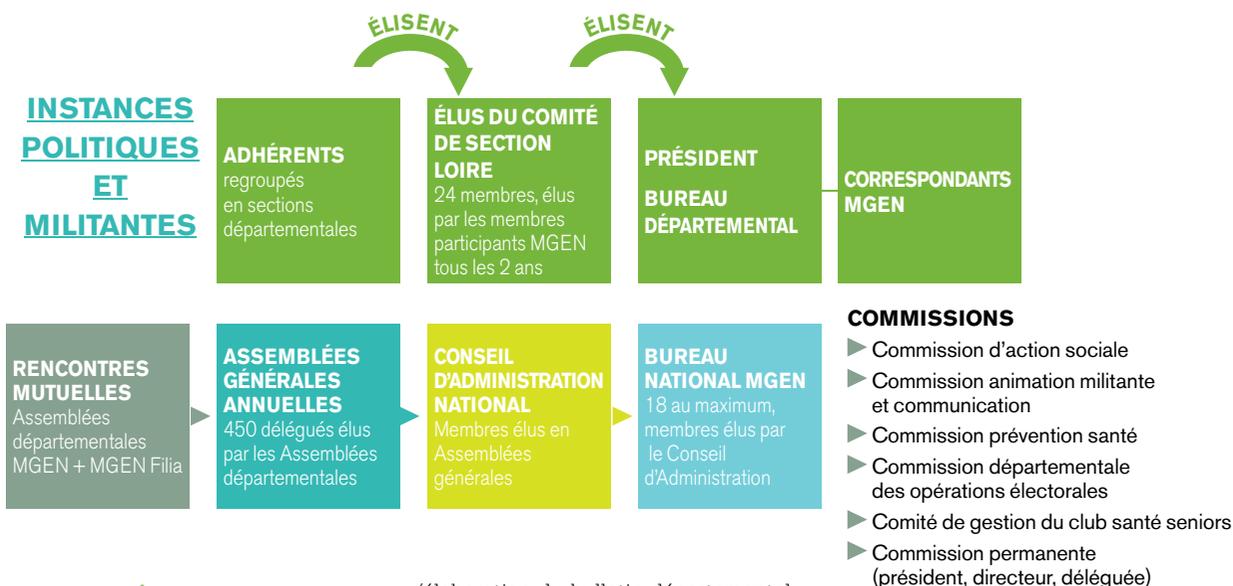
Rédaction du bulletin : Commission départementale communication

Directeur de la Publication : Yves GARNIER

Rotage : atelier protégé LMOES

Conception/Impression : Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % ISSN 1145-2811

MGEN, un modèle de gouvernance démocratique au service des adhérents



BUREAU DÉPARTEMENTAL

Lors du comité de section du 3 avril 2018, le bureau a été constitué :

Président : Yves-François Garnier

Vice-président délégué : Pierre Toche

Vice-président : Éric Choretier

Vice-président, chargé de mission prévention : Mabrouk Nekaa

Trésorière : Catherine Reymond

Trésorier adjoint : Thierry Gros

Secrétaire : Christiane Taillard

COMMISSIONS

Les différentes commissions se sont mises en place également :

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Elle a pour vocation d'étudier et d'analyser les demandes de prestation d'action sociale dans un souci d'accompagnement des adhérents fragilisés.

4 membres titulaires :

Catherine Reymond, Pierre Toche, Jean-Michel Bailly, Christiane Taillard.

4 suppléants :

Lydie Regnault, Eric Choretier, Thierry Gros, Jean-Claude Rochigneux.

COMMISSION ANIMATION MILITANTE ET COMMUNICATION

Elle conduit une stratégie de communication départementale

(élaboration du bulletin départemental notamment). Elle est garante de l'animation militante de la section.

Membres de la commission :

Sylvie Charre, Ludovic Charnet, Jean-Claude Rochigneux, Eric Choretier, Stéphane Avril, Christiane Taillard.

COMMISSION PRÉVENTION SANTÉ

Elle organise et met en œuvre des actions de prévention destinées aux assurés sociaux et aux adhérents.

Membres de la commission :

Annie Pinatel, Stéphane Avril, Ludovic Charnet, Mabrouk Nekaa, Christiane Taillard.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Placée sous la responsabilité du président de la section, elle est en charge de l'organisation du scrutin selon le protocole électoral des opérations de vote.

COMITÉ DE GESTION DU CLUB SANTÉ SENIORS (ex club des retraités)

Le président de la section, Yves-François Garnier, pilote le comité de gestion du club.

Membres du comité : Catherine Reymond, Pierre Toche, Thierry Gros et Christiane Taillard.

Temps forts dans la vie démocratique locale

Assemblée générale de section de vote à l'Université Jean Monnet mardi 22 mai et rencontre mutuelle mercredi 13 juin au Centre universitaire roannais autour du thème du vieillissement.



Un grand merci au Professeur Régis Gonthier, membre titulaire de l'Académie nationale de médecine, qui nous a fait l'honneur et le plaisir de venir jusqu'à Roanne pour échanger sur les enjeux éthiques du sujet âgé avec un groupe de mutualistes captivé.e.s.

Merci également à M. Salah Khennouf, directeur du Centre universitaire roannais, pour son accueil et ses mots d'introduction.

Ma situation change...

N'oubliez pas :

pour toutes démarches, questions ou conseils un numéro MGEN unique :

3676

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Un site internet :

www.mgen.fr

L'espace accueil de la section MGEN est à votre écoute chaque jour de 9h à 17h, sauf le mardi de 10 h à 17 h.

Vous êtes adhérent(e) à la mutuelle depuis un an, deux ans, et plus, votre situation a évolué depuis votre adhésion, venez rencontrer nos conseillers pour connaître vos prestations, pour vos projets immobiliers, pour vos projets personnels, pour préparer votre retraite. Notre mutuelle vous accompagne tout au long de votre vie.

MA SITUATION PERSONNELLE CHANGE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Changement d'adresse ou de domiciliation bancaire

Vous devez informer par courrier votre section MGEN ou effectuer directement la modification dans votre espace personnel sur le site **mgen.fr**

Changement d'état civil

Vous communiquez par courrier l'information à votre section MGEN en joignant le justificatif correspondant.

LA SITUATION DE MES BÉNÉFICIAIRES (CONJOINT ET/OU ENFANTS) CHANGE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Quelle que soit la nature de ce changement, il faut en informer votre section MGEN par courrier.

Des formulaires de changements de situation sont disponibles dans votre espace personnel sur le site **www.mgen.fr**

MA SITUATION PROFESSIONNELLE ÉVOLUE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Je suis muté(e), je change de département

Si vous êtes fonctionnaire titulaire ou stagiaire, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de travail

Si vous êtes non fonctionnaire, votre section MGEN est celle de votre lieu de résidence.

En cas de changement de section MGEN, vous devez nous faire parvenir le formulaire d'actualisation de situation (téléchargeable sur le site

MGEN) accompagné d'une copie de l'arrêté de nomination ou du contrat.

Je suis titularisé(e)

Vous communiquez votre arrêté de situation.

Je pars en retraite

Adressez une copie recto-verso de votre certificat ou brevet de pension à votre section MGEN afin de mettre à jour votre régime de sécurité sociale et rétablir le précompte de votre cotisation MGEN.

JE DÉMÉNAGE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

La MGEN vous propose des services :

En cas d'acquisition avec l'assurance de prêt, la caution acquisition et l'assurance chômage.

Pour nos jeunes adhérents de moins de 36 ans, le **Prêt Installation MGEN** permet de financer des projets d'installation dans un logement (versement du dépôt de garantie, règlement des frais d'agence mais aussi financement des travaux et achat d'électroménager).



PENSEZ AUX SERVICES MGEN

Aide à la recherche d'emploi du conjoint

Accompagnement individualisé pour un retour à l'emploi en cas de mobilité. Connaissance du bassin d'emploi local, mise en ligne du CV, mailing CV, phoning.

Aide au déménagement

Coordonnées de professionnels du déménagement ou de sociétés de garde-meubles.

Nettoyage du logement quitté

Intervention de professionnels pour nettoyer le logement quitté.

Bientôt à la retraite ? Ou déjà à la retraite ? Pensez au Club Santé Seniors MGEN

Vous êtes assuré(e) à la MGEN et vous allez prochainement cesser votre activité. Sachez que vous êtes « de fait » membre du club Santé Seniors ligérien.

Pour bénéficier des prestations de ce club, vous devrez verser une contribution individuelle de 15€ (tarif 2018/2019) et si vous souhaitez participer à des activités sportives, il vous faudra prendre une licence sportive auprès de la 2FOPEN (Fédération Omnisports des Personnels de l'Education nationale) : 19€ (tarif 2018/2019).

Les gens du sud du département peuvent adhérer à Saint-Etienne et trouveront tous les renseignements et contacts sur le site en tapant sur Google « clubmgensaintetienne ».

Ceux du nord peuvent adhérer à Roanne et trouveront tous les renseignements et contacts sur le site du club santé seniors de la MGEN de Roanne « clubmgenroanne.hautetfort.com ».

Au nord comme au sud, toutes ces activités seront l'occasion d'échanger dans la bonne humeur et la convivialité, de rencontrer de nouveaux amis et à la fin de la vie professionnelle de bien réussir le virage pour ce formidable espace de liberté qu'est la retraite.

A Saint-Etienne, la réunion de rentrée se tiendra le vendredi 7 septembre à 14h30 et la porte ouverte le vendredi 14 de 9h à 12h, dans le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment MGEN, au 67 de la rue Jean Parot.

A Roanne, la réunion de rentrée se tiendra le jeudi 20 septembre à partir de 13h30 à la salle Fontalon de Roanne.



PENSEZ À METTRE À JOUR VOTRE CARTE VITALE AU MOINS UNE FOIS PAR AN À LA SECTION, DANS UNE PHARMACIE OU À LA CPAM.

VOTRE "MUTUELLE" EST-ELLE VRAIMENT UNE MUTUELLE?

Vérifiez sur unevraiemutuelle.fr

C'est la question que pose la Mutualité Française au travers d'une campagne de communication lancée en juin. Le mot « mutuelle » est souvent employé à tort comme synonyme de complémentaire santé, c'est pourquoi la Mutualité Française a décidé d'informer nos concitoyens sur la nature de leur complémentaire santé et de rappeler les valeurs et les pratiques d'une vraie mutuelle.

UNE VRAIE MUTUELLE N'EXCLUT PERSONNE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les mutuelles ne sélectionnent pas leurs adhérents ; pas de questionnaire de santé, pas d'exclusion. Il est possible d'être couvert par une mutuelle quels que soient son âge, son état de santé et son niveau de revenus.

UNE VRAIE MUTUELLE INVESTIT 100 % DE SES BÉNÉFICES AU SERVICE DE TOUS

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles n'ont pas d'actionnaires et ne versent donc pas de dividendes : les excédents sont consacrés soit à améliorer les prestations, soit à investir pour le bien commun (modernisation des outils, création de services de soins et d'accompagnement, etc.).

En 2017, la MGEN a redistribué 92,2 % des cotisations hors taxe sous forme de prestations ; elle a accusé un déficit de 18 M€ (mais avait réalisé un excédent de 12 M€ en 2016).

UNE VRAIE MUTUELLE S'ENGAGE DANS L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Les mutuelles sont les plus fervents promoteurs du tiers payant généralisé. Ce sont d'ailleurs elles qui ont inventé le tiers payant dans les années 50 avec les pharmacies.

Les mutuelles négocient avec les professionnels de santé à tarifs libres comme les chirurgiens-dentistes et les opticiens pour maîtriser les tarifs, donc limiter les restes à charge et les cotisations.

Pionnière dans ce domaine, la MGEN a développé depuis près de 30 ans une politique de conventionnement avec les professionnels de santé, d'abord en hospitalisation puis en dentaire, en optique et plus récemment en audioprothèse.

UNE VRAIE MUTUELLE VOUS DONNE LE POUVOIR DE PARTICIPER À SES DÉCISIONS

Les conseils d'administration des mutuelles sont composés d'adhérents élus en assemblée générale. Les décisions sont prises lors de l'assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ».

Tous les 2 ans, les adhérents de la MGEN sont appelés à élire leurs représentants au comité de section. Cette instance départementale n'est pas requise par le code de la Mutualité mais a été voulue par notre mutuelle pour renforcer la participation de tous les adhérents à la gouvernance. De plus, nos assemblées départementales et rencontres mutuelles permettent à chaque adhérent de débattre avec les responsables locaux et nationaux de la MGEN.

UNE VRAIE MUTUELLE PREND SOIN DE VOUS À CHAQUE MOMENT DE VOTRE VIE

Le mutualisme prend en charge la santé dans sa globalité : soins mais aussi aide à domicile, action sociale pour les accidents de la vie.

Au-delà des prestations complémentaires santé proprement dites, la MGEN offre une couverture globale pour les coups durs : perte d'autonomie, perte de salaire, décès, comme pour les moments heureux (naissance, acquisition d'un logement).

Dégagé de toute notion de profit, le mutualisme permet de bâtir une société plus juste, plus égalitaire, où le bien-être des uns est indissociable de celui des autres.

L'herbe est-elle plus verte chez nos voisins?

En France, votre mutuelle ne vous fait pas remplir de questionnaire de santé à l'adhésion, vous ne risquez pas de malus si vous êtes en mauvaise santé, ni de radiation si vous « coûte cher ». Aucune maladie n'est exclue de votre couverture. Nous trouvons ça normal, qu'en pensent nos voisins ?

En Italie, la mutuelle Insieme Salute exclut notamment les maladies préexistantes ou les traitements en cours à la date d'adhésion, les maladies mentales, les conséquences d'accidents ou d'addictions (formule *Tutto compreso*, article 16).

Au Royaume Uni, Bupa exclut entre autres le Sida, les maladies chroniques, les maladies mentales, les maladies préexistantes à l'adhésion (*Select membership guide*, p. 34).



Ce ne sont que 2 exemples mais ils illustrent la norme en Europe et dans le monde. La France est une exception : l'ancienneté et la vitalité du mouvement mutualiste ont imprimé une forte orientation solidaire à notre législation. Un modèle à défendre et promouvoir au-delà de nos frontières !

Mon ESS à l'École

« Mon ESS à l'École » consiste en la création, en classe, d'une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire par des collégiens (de la cinquième à la troisième), des lycéens et étudiants en maison familiale rurale.

La démarche de « Mon ESS à l'École » a pour vocation de responsabiliser les jeunes en faisant d'eux des acteurs à part entière d'un **projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale**. Au-delà des nombreuses compétences qu'ils développeront au travers de cette expérience, ils vont, par la pratique, s'approprier et donner sens aux valeurs **d'égalité, de coopération** et de solidarité que porte l'Économie Sociale et Solidaire.

Vous souhaitez faire participer vos élèves ? Contactez : monessalecole@lesper.fr
01 40 47 24 18

Plus d'infos... <https://ressourcess.fr/monessalecole/>



monEntreprise Sociale et Solidaire à l'École

Mon ESS à l'École en acte



Nicolas Jouffrey, professeur d'EPS au collège de St Chef (Nord-Isère) - Projet « Véloscopie ».

Qu'est ce qui t'a poussé à entrer dans le dispositif « Mon ESS à l'École » ?

Nicolas Jouffrey – Ma sensibilité à l'Économie Sociale et Solidaire en dehors de l'école. Ce sont des valeurs que je porte personnellement dans mes engagements quotidiens. Par le biais d'un travail de préparation à l'orientation des élèves, on est amené à leur faire connaître le monde de l'entreprise et il était important à mes yeux de les sensibiliser à l'ESS. C'est dans cette optique que j'ai fait une formation l'an dernier où j'ai pris connaissance du dispositif « Mon ESS à l'École » et c'est donc tout naturellement que j'ai proposé ensuite aux élèves de monter une société coopérative pour mettre en acte ces valeurs. C'est toujours très difficile de parler des valeurs, des vertus sans agir dans ce sens-là, donc monter une SCOP était pour moi une évidence. Vivre l'ESS plutôt que d'en parler a un pouvoir éducatif beaucoup plus important.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur : <https://ressourcess.fr/temoignage-nicolas-jouffrey/>
et le projet du collège de St Chef sur : <https://ressourcess.fr/veloscopie/>



Entretien avec Vincent Berthet, Vice-président de l'URSCOP AURA

(Union régionale des Sociétés Coopératives et Participatives Auvergne-Rhône-Alpes)

Qu'est-ce que l'URSCOP ?

Vincent Berthet – L'URSCOP, comme son nom l'indique, c'est une union, au sens d'un regroupement, d'une mise en convergence des forces des sociétaires de coopératives de travail, d'emploi, d'activité sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En AuRA ce sont plus de 500 coopératives, SCOP en grande majorité et SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), encore minoritaires mais leur nombre progresse assez vite.

L'Union régionale a pour vocation d'aider ces sociétés à travailler au mieux ; le premier volet est l'accompagnement, parfois plus rapproché en situation de crise, de tension. Le deuxième volet, c'est de regrouper pour faire mouvement ensemble, s'affirmer, rayonner, communiquer. Le troisième volet est la fonction de syndicat professionnel : être ensemble pour promouvoir notre modèle dans le champ législatif, au niveau des pouvoirs publics, etc.

Quelles attentes le mouvement coopératif pourrait-il avoir envers l'Éducation nationale ?

Vincent Berthet – Je pense que ce qui a été vécu et est encore vécu à l'école primaire dans le sillage de Freinet, en termes de coopératives scolaires est un premier pas non négligeable.

Quand ça se poursuit au collège, par exemple par des Juniors Associations, c'est très intéressant. Ce mouvement peut se poursuivre aussi par de petites coopératives scolaires à tout niveau. Je pense qu'il y a, en premier lieu, à se connaître davantage, à se rapprocher, car les acteurs du système éducatif et les acteurs de l'ESS se sont écartés les uns des autres. Je pense que dans la formation permanente et initiale des enseignants, il pourrait y avoir place pour cette proposition coopérative qui est aussi une position de fond. Elle ne nie pas les identités personnelles, l'accomplissement personnel, l'apprentissage progressif qui doit être fait à l'école par chacun, mais, dans la démarche coopérative, on le fait ensemble et on apprend aussi à faire en commun. Construire en commun, c'est une formation à la citoyenneté. Je pense que du côté de la formation des enseignants, des choses se sont perdues : pendant longtemps, tout enseignant de l'école primaire devait, au cours de sa formation à l'école normale, avoir encadré des camps de vacances, des centres de vacances, etc. Cela lui faisait prendre pied dans les associations.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur : <https://ressourcess.fr/entretien-urcop-aura/>

Propos recueillis par Jean-Claude Péron, délégué régional de l'Esper

Assemblée générale MGEN 2018

La région Rhône-Alpes était très présente à l'AG, dans le public mais aussi en tribune. Certains y participaient pour la première fois. Qu'en ont-ils retiré ?



C'est ma première AG et je suis impressionnée par le dispositif qui est déployé. C'est un vrai moment d'échanges démocratiques avec, bien sûr, le compte rendu des activités, mais aussi un vrai espace de parole pour les adhérents et les délégations départementales.

Valérie de l'Ain

J'ai été élu au comité de section cette année, c'est ma première AG. Je trouve très intéressant, notamment les interventions des différents participants qui prennent la parole pour interpeller sur un sujet ou un autre. Je découvre tout cela, c'est nouveau pour moi.

Simon de la Drôme



Bien qu'élu depuis 6 ou 7 ans, j'ai appris beaucoup de choses et j'ai encore beaucoup de choses à apprendre.

Bernard de la Drôme



J'ai trouvé que cette première Assemblée générale pour moi était intéressante et instructive. J'ai découvert des fonctionnements, ai rencontré des gens d'un peu partout; j'en retire un sentiment de satisfaction.

Corine de l'Ain



J'assiste à ma première AG : un espace de rencontres, de convivialité et d'échanges. Un lieu magique !

Svetlana de l'Isère

Interventions en tribune, de haut en bas : Alain Bats (Hte-Savoie), Stéphane Marchand-Maillet (Rhône), Grégory Corps (Isère).
Quelques délégués de la région, de haut en bas et de g. à dr. : Rhône, Isère, Loire, Savoie, Ardèche, Haute-Savoie

Environnement et Territoires : Nouveaux élus, nouveaux regards



Cette année a eu lieu la première élection aux comités de section après la fusion de la MGEN et de la Mget en 2016. La MGEN a ainsi accueilli de nouveaux militants issus de la sphère Environnement et Territoires. Pour notre mutuelle, il s'agit d'une richesse : c'est l'occasion d'élargir notre vision et nos réflexions au-delà de notre champ « historique » de l'Education nationale. Dominique Venet, nouvel élu de l'Ain, nous apporte son témoignage.



Dominique, peux-tu résumer ton parcours et ce qui t'a poussé à nous rejoindre ?

Dominique Venet – Je suis retraité depuis une année, après avoir travaillé au sein du Ministère de l'Équipement et d'une collectivité territoriale dans le domaine routier. Je suis

très heureux d'être nouveau membre du comité de section de la MGEN de l'Ain. C'est avec conviction que je défendrai les valeurs mutualistes et de solidarité qui sont au cœur des principes de la MGEN. En effet, dans cette société aliénante, marquée par la promotion de l'individualisme et du repli sur soi, la MGEN peut être le lieu où l'on peut aborder la question du vivre ensemble et de la fraternité et par là même s'interroger sur la façon dont on pourrait faire en sorte que la société ait les moyens d'être plus partageuse et solidaire : toutes ces valeurs tournées vers l'altérité sont à partager et à défendre.

As-tu un domaine de prédilection dans lequel tu penses que la MGEN devrait s'investir ?

Dominique Venet – Je suis très sensible et impliqué dans tout ce qui touche

aux problématiques environnementales et plus particulièrement celles liées aux effets néfastes sur la santé de l'ambrosie en Auvergne-Rhône-Alpes. 15 % de la population des zones impactées est concernée.

Trop peu connue du grand public, cette problématique présente des enjeux très forts en matière de santé publique et je souhaiterais apporter ma pierre à l'édifice en proposant des actions d'information aux adhérents.

Peux-tu nous dire quelques mots sur ce problème ?

Dominique Venet – L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante et opportuniste qui est apparue pour la première fois en France à la fin du XIX^e siècle. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Elle provient d'Amérique du Nord et l'Homme est le vecteur principal de son introduction et de son expansion. Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement le tournesol, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers, des chantiers en cours, le long des cours d'eau...

Elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir de fin juillet début août jusqu'en septembre, avec généralement un pic vers la mi-août.

Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent, sachant que chaque plante peut diffuser jusqu'à 40 millions de grains de pollen.



Ces symptômes peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins. Il faut savoir que le coût pour l'assurance maladie se monte annuellement à environ 15 millions d'euros en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Effectivement, tes préoccupations rejoignent complètement celles de la MGEN.

Dominique Venet – Oui, et l'information des adhérents est capitale car la lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous.

Il s'agit de gérer et d'entretenir tous les espaces, agricoles ou non, où elle peut se développer, et de détruire les spécimens en évitant leur dissémination et leur reproduction.

En cas de présence d'ambrosie il convient d'alerter le maire de la commune concernée. Encore faut-il la connaître pour pouvoir la reconnaître, d'où l'importance de mener des actions d'information.

Propos recueillis par Sylvie Didier, MGEN de l'Ain

Plus d'infos...

• <http://solidarites-sante.gouv.fr>
taper ambrosie.info dans le champ recherche

Formations et actions de prévention



L'espace d'accueil et d'écoute « Réseaux PAS » est issu d'un partenariat entre la MGEN et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce dispositif s'adresse à tous les personnels en activité du MENESR.



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PERSONNELLE
OU PROFESSIONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil et d'Écoute
Section MGEN, 67, rue Jean Parot
42100 Saint-Etienne

Par téléphone
du lundi au vendredi

0 805 500 005 Service & appel
gratuits

De 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR

FORMATION PRÉVENTION DES TROUBLES DE LA VOIX CHEZ L'ENSEIGNANT

SECTION SAINT-ETIENNE

Pour les enseignants du 1^{er} degré

Mercredi 7 novembre 2018

(9h- 13h) : conférence

Intervenante : Mme Apruzesse, phoniatre

Mercredi 14 novembre 2018

(13h30 / 16h30) : atelier 1

Intervenante : Mme Aldama Calles,
orthophoniste

Mercredi 28 novembre 2018

(13h30 / 17h30) : atelier 2

Intervenante : Mme Boichon, orthophoniste
Participation à la conférence
et aux 2 ateliers requise

Pour les enseignants du 2^d degré

Mercredi 7 novembre 2018

(9h- 13h) : conférence

Intervenante : Mme Apruzesse, phoniatre

Judi 15 novembre 2018

(13h30 / 16h30) : atelier 1

Intervenante : Mme Aldama Calles,
orthophoniste

Judi 29 novembre 2018

(13h30 / 17h30) : atelier 2

Intervenante : Mme Boichon, orthophoniste
Participation à la conférence
et aux 2 ateliers requise

FORMATION PRÉVENTION DES TMS (TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES)

Pour les personnels administratifs et les enseignants dans leurs
pratiques professionnelles - SAINT-ETIENNE

Pour les enseignants du 1^{er} degré

Mercredi 21 novembre 2018

(13h30 / 16h30) : atelier 1

Intervenant : Mme Bearez, ergothérapeute

Mercredi 12 décembre 2018

(13h30 / 16h30) : atelier 2

Intervenant : Mme Bearez, ergothérapeute
Participation aux 2 ateliers requise

Pour les enseignants du 2^d degré
et administratifs

Judi 7 mars 2019

(13h30 / 16h30) : atelier 1

Intervenant : ergothérapeute

Mardi 19 mars 2019

(13h30 / 16h30) : atelier 2

Intervenant : ergothérapeute
Participation aux 2 ateliers requise

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les personnels de l'Éducation nationale du 2nd degré via le Plan académique de formation (PAF) en suivant le lien : <https://portail.ac-lyon.fr/paf/>

Attention : Inscription du 30 août au 20 septembre pour le PAF.

Quelques exemples de

nos actions de prévention

à destination des assurés
sociaux et adhérents

ATELIER

« PRÉVENTION DES CHUTES »

Mercredi 2 mai

Section MGEN Loire

ATELIER

« LES GESTES QUI SAUVENT »

Mercredi 23 mai

Section MGEN Loire

ATELIER

« DÉPISTAGE DU DIABÈTE
ET CONSEILS NUTRITION »

Mardi 19 juin

IUT de Saint-Etienne



C. Chenu,

participante aux
ateliers D-marche et
à l'atelier « Prévention
des chutes »

« J'ai participé aux 2 ateliers D-marche
proposés par la MGEN dans le cadre des
activités de prévention santé qui s'adressent
aux retraités.

Après une première séance d'information
très claire sur l'utilité de marcher tous les
jours, sans souci de performance, nous
avons reçu un podomètre chacun.

Depuis, je l'ai toujours dans ma poche, du
lever au coucher. J'y donne un coup d'œil
plusieurs fois dans la journée. J'avais
déjà l'habitude de me déplacer souvent
à pied mais le podomètre m'apporte de
la satisfaction lorsque je lis la distance
parcourue après un aller-retour au marché,
en ville...

Pour conclure, je dirais que je remercie
la MGEN de nous offrir des ateliers de
prévention santé en petits groupes, dans
lesquels on s'informe et on échange en
toute simplicité. »



Deux événements sport-santé mémorables en famille !

Pour la 5^{ème} année consécutive, MGEN est le partenaire majeur des Fitdays, le tour de France des triathlètes.

La section MGEN de la Loire et tous ses militants se sont investis lors des deux étapes du Fitdays MGEN les 5 et 6 mai au château d'Andrézieux Bouthéon et le 7 juin au Parc Sanguedolce à Saint-Etienne.

Jeudi 7 juin, 528 enfants des écoles stéphanoises ont participé sur le temps scolaire à une initiation au triathlon, sport complet synonyme d'équilibre et de bien-être.

Cette journée dédiée aux enfants et aux familles autour d'un village éducatif (ateliers sécurité routière, prévention solaire, nutrition, citoyenneté, premiers secours, développement durable) fut une belle invitation pour motiver les petits et les grands à mieux bouger, mieux manger !

Cet événement de prévention et de lutte contre la sédentarité, organisé en partenariat avec la mairie de Saint-Etienne et les services de l'Education nationale, s'inscrit pleinement dans la politique de prévention de la santé du groupe MGEN.

Pour en savoir plus...

• www.fitdays.fr

27 équipes pour le cross des écoles au Collège du Portail Rouge

Quand étudiants, lycéens, collégiens et écoliers se rassemblent autour d'une même épreuve sportive, MGEN est au rendez-vous !

Rassembler dans la même épreuve sportive des élèves de l'école maternelle jusqu'aux étudiants de la faculté de médecine, en passant par les collégiens et lycéens témoigne d'une initiative originale qui s'est concrétisée le 18 mai 2018 au collège du Portail Rouge.

La course a consisté en un relais par équipe : deux élèves de maternelle passant le témoin à deux élèves de l'élémentaire qui le donnent à un collégien, puis à un lycéen et enfin à un étudiant de la faculté de médecine.

L'objectif principal de cette course fut de créer un événement fédérateur sans logique de compétition mais avec la mise en valeur de la notion de coopération et d'entraide.

Comme de nombreuses autres actions, ce sont des projets pédagogiques mais surtout des rencontres humaines qui s'inscrivent dans un parcours scolaire et une trajectoire de vie partagée, le vivre ensemble.

La section MGEN de la Loire a choisi d'être un des partenaires de ce projet collectif dont elle partage les valeurs.



Mutualité Fonction Publique

13 des 21 mutuelles qui adhèrent nationalement à la MFP (dont la MGEN) comptent des adhérents dans le département de la Loire. Une conférence départementale agit dans le département au nom de ces mutuelles.



Gestion simplifiée du protocole dentaire

Dans un souci commun de faciliter l'accès aux soins prothétiques, la CNSD (Confédération Nationale des Syndicats Dentaires) et la MFP (Mutualité Fonction Publique) ont signé dès 1996 un protocole d'accord qui permet de définir ensemble des évolutions de prises en charge par les mutuelles pour des soins prothétiques, sur la base de forfaits significatifs, en contrepartie de plafonds tarifaires.



Des évaluations régulières et un suivi de ce dispositif ont permis de l'adapter sans cesse à l'évolution des pratiques et des coûts. C'est ce protocole qui est appliqué par la MGEN (membre de la MFP) avec les praticiens signataires, au bénéfice des adhérents.

Une expérimentation est en cours pour simplifier et améliorer la gestion des prestations dans le cadre du protocole.

En région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Loire a été choisi pour mener à bien cette expérimentation.

Désormais, dans notre département, le traitement prothétique peut commencer rapidement, sans attendre une notification spécifique de la MGEN.

Par ailleurs, au cours des soins, si le plan de traitement doit être modifié, il peut l'être avec le seul accord du patient sur proposition du praticien.

Mutualité Française Loire Haute-Loire SSAM

(Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes)

La MGEN adhère à la Mutualité Française Loire Haute-Loire.

La Mutualité joue un rôle majeur pour l'accès aux soins à un tarif maîtrisé.

Les Mutuelles ne versent pas de dividendes et ne pratiquent pas la sélection des risques.

La Mutualité Française Loire Haute-Loire SSAM met à la disposition des mutualistes des deux départements (dont les adhérents de la MGEN) un ensemble complet de services sanitaires, médico-sociaux et de distribution de biens et services médicaux, afin de proposer une offre globale, innovante et singulière dans le domaine de la santé.

Ces services sont en perpétuelle évolution.

Pour le début de l'année 2018, on peut citer le réaménagement du magasin des Opticiens Mutualistes de Roanne avec l'installation d'un centre d'Audition Mutualiste (37 rue Jean Jaurès), l'ouverture du nouveau centre dentaire à Montbrison (2 bis avenue Alsace-Lorraine) et la construction de la Résidence Mutualiste Accés de Villeneuve qui ouvrira ses portes à Salvizinet fin 2018.

Cette résidence est une Petite Unité de Vie (PUV) de 24 places.

Situé entre le domicile et l'institution, la PUV est une structure d'accueil non médicalisée. Elle



offre un lieu de vie sécurisé pour des personnes âgées autonomes ou semi-dépendantes ayant besoin d'un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès du secrétariat chargé des admissions pour obtenir un dossier ou des informations concernant le futur établissement, la prise en charge proposée.

(residence-mutualiste-acces-devilleneuve@mutualite-loire.com)



<http://www.mutualite-loire.com/>

ALIMENTATION, SANTÉ ET PLAISIR



SAINT-ÉTIENNE

MARDI 16 OCTOBRE 2018
À 18H30

Centre des Congrès Fauriel
23 rue Pierre et Dominique
Ponchardier

ROANNE

MARDI 13 NOVEMBRE 2018
À 18H

Salle Fontalon, rue des Vernes

**ENTRÉE
GRATUITE**

Sur inscription

